

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Tuning Sample T1 for ICP-MS Agilent Part Number G1820-60491

## 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

### Identification de la substance ou de la préparation

**Nom du produit** : Tuning Sample T1 for ICP-MS Agilent Part Number G1820-60491

**N° d'article** : G1820-60491

### Identification de la société/entreprise

**Producteur / Fournisseur** : Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG  
Hewlett-Packard-Str. 8  
76337 Waldbronn  
Allemagne

**Numéro d'appel d'urgence** : Contactez votre centre antipoison régional : 01 40 05 48 48 (Paris)  
01 64 53 50 00 (Numéro d'information Agilent)

## 2. Information sur les composants

**Substance/préparation** : Préparation

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
Water	7732-18-5	99	231-791-2	Non classé.
Acide nitrique	7697-37-2	1	231-714-2	C; R34
thallium	7440-28-0	0.000001	231-138-1	T+; R26/28 R33 R53
cerium	7440-45-1	0.000001	231-154-9	Non classé.
Yttrium	7440-65-5	0.000001	231-174-8	Non classé.
cobalt	7440-48-4	0.000001	231-158-0	R42/43 R53
Lithium	7439-93-2	0.000001	231-102-5	F; R14/15 C; R34
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**Utilisation de la substance/préparation** : Réactif analytique.  
1 L

## 3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : Xi; R36/38

**Risques pour la santé de l'homme** : Irritant pour les yeux et la peau.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

### Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

**Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

**Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

### Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit - Explosibilité** : Aucun danger particulier.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir le produit répandu. En cas de petits déversements, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable aux fins d'élimination. Pour les grands déversements, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer le produit répandu dans un récipient approprié pour l'élimination.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manipulation** : Laver abondamment après manipulation.
- Stockage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Nom des composants

Acide nitrique

### Limites d'exposition professionnelle

INRS (France, 6/2004).

VLE: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minute/minutes. Forme: Toutes formes

VLE: 4 ppm 15 minute/minutes. Forme: Toutes formes

VME: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure/heures. Forme: Toutes formes

VME: 2 ppm 8 heure/heures. Forme: Toutes formes

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Contrôles de l'exposition

- Contrôles de l'exposition professionnelle** : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux des particules en suspension à un niveau acceptable. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. Propriétés physico-chimiques

### Informations générales

#### Aspect

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Clair. Incolore.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH** : <1 [Acide.]
- Point d'ébullition** : La plus basse valeur connue est 83.89°C (183°F) (Acide nitrique). Moyenne pondérée: 99.84°C (211.7°F)
- Point de fusion** : Peut commencer à se solidifier à 0°C (32°F) selon les données de: Water. Moyenne pondérée: -0.41°C (31.3°F)
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Densité relative** : 1.0004 (Eau = 1)
- Solubilité** : Soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

## 10. Stabilité du produit et réactivité

**Stabilité** : Le produit est stable.

## 11. Informations toxicologiques

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Irritant pour la peau.
- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.

### Toxicité aiguë

<u>Nom du produit/composant</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
Acide nitrique	DImin	430 mg/kg	Orale	human

### Effets chroniques potentiels pour la santé

- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : poumons, les muqueuses, les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, lentille ou cornée, dents.

## 12. Informations écotoxicologiques

**Effets néfastes divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.


**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux

## 14. Informations relatives au transport

### Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classe ADR/RID</b>	3264	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Acide nitrique)	8	III		-
<b>Classe ADNR</b>	3264	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Acide nitrique)	8	III		-
<b>Classe IMDG</b>	3264	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Acide nitrique)	8	III		-

## 14. Informations relatives au transport

<b>Classe IATA</b>	3264	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Acide nitrique)	8	III		<p><b>Limitation de quantité</b> <b>- Avion de passagers</b> 5 L</p> <p><b>Limitation de quantité</b> <b>- Avion cargo</b> 60 L</p> <p><b>Instructions de conditionnement</b> 818 820</p> <p><b>Remarques</b> Exige de l'expéditeur une déclaration de marchandises dangereuses</p>
--------------------	------	--	---	-----	--	---

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations de l'Union Européenne

**Symbole/symboles de dangers** : Irritant

**Phrases de risque** : R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

**Utilisation du produit** : La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.  
- Applications industrielles.

## 16. Autres informations

**Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France** : R34- Provoque des brûlures.  
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

**Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France** : C - Corrosif  
Xi - Irritant

### Historique

**Date d'impression** : 3/29/2007.

**Date d'édition** : 3/29/2007.

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure.

**Version** : 0.01

### Avis au lecteur

**Clause limitative:** Ces informations sont basées sur notre état actuel des connaissances. Néanmoins, cela ne garantit pas l'adéquation du produit à un usage particulier.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.